



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affiliation

Question écrite n° 47734

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la couverture maladie universelle instituée par la loi du 27 juillet 1999. Pour bénéficier de la couverture de base gratuite, il ne faut pas dépasser un plafond de ressources qui est de 3 500 francs. De nombreux foyers se situent au-dessus de ce plafond sans que leurs revenus leur permettent pourtant d'avoir accès aux soins. Il lui demande en conséquence s'il est dans les intentions de son ministère d'augmenter ce plafond.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47734

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3521